

## ARRETE DU MAIRE

### PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DU STATIONNEMENT ET DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DEVANT L'ECOLE HENRI MATISSE

Le Maire d'Aucamville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande du service Culture, Sport et Vie associative de la Mairie d'Aucamville en date du 27 février 2023,

Considérant que pour prévoir la mise en place de Food-Trucks pour la manifestation « Le Festival de Guitare », il y a lieu de réglementer le stationnement et l'occupation du domaine public selon les dispositions suivantes,

#### A R R E T E

**Article 1 :** Trois places de stationnement situées devant l'école Matisse seront neutralisées. Cette réglementation sera applicable du jeudi 16 mars 2023, 12 heures au dimanche 19 mars 2023, 18 heures.

**Article 2 :** Les entreprises autorisées à occuper le domaine public sont les Food-Trucks « à Tord l'Haricot » et « Tartine et Lulu ».

**Article 3 :** La signalisation réglementaire sera mise en place, entretenue et déposée sous le contrôle du service Police municipale par les services techniques municipaux.

**Article 4 :** La Brigade de Gendarmerie locale, la Police municipale et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté. L'affichage de l'arrêté sur la zone de travaux est à la charge de la Police municipale.

**Article 5 :** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le *Tribunal administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse* ou sur l'application informatique *Télérecours*, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Aucamville, le 28 février 2023

Le Maire,

Gérard ANDRE

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Pour l'exercer contacter la mairie).

MAIRIE : place Jean Bazerque, 31140 AUCAMVILLE ■ Tél. 05 62 75 94 94 ■ fax. 05 62 75 94 98 ■ [mairie@ville-aucamville.fr](mailto:mairie@ville-aucamville.fr)

ADRESSE POSTALE : CS 80213 AUCAMVILLE ■ 31142 SAINT-ALBAN CEDEX